

Banque européenne d'investissement ELENA : mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux

ELENA s'inscrit dans le cadre plus général de l'action engagée par la BEI pour soutenir la réalisation des objectifs de la politique du climat et de l'énergie de l'UE. Cette initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne vise à aider les collectivités locales et régionales à préparer des projets favorisant l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables. ELENA est en bonne voie de mobiliser plus de 1,6 milliard d'EUR pour réaliser des investissements ces quelques prochaines années.

Soutien à des investissements énergétiques rationnels dans les villes et les régions

Alors que les zones urbaines absorbent 70 % environ de l'énergie consommée dans l'UE, les possibilités d'investissement dans les énergies durables demeurent encore largement inexploitées. Le Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA) a pour ambition d'aider les pouvoirs publics à exploiter ce potentiel en améliorant leurs chances de voir leurs programmes attirer des financements extérieurs.

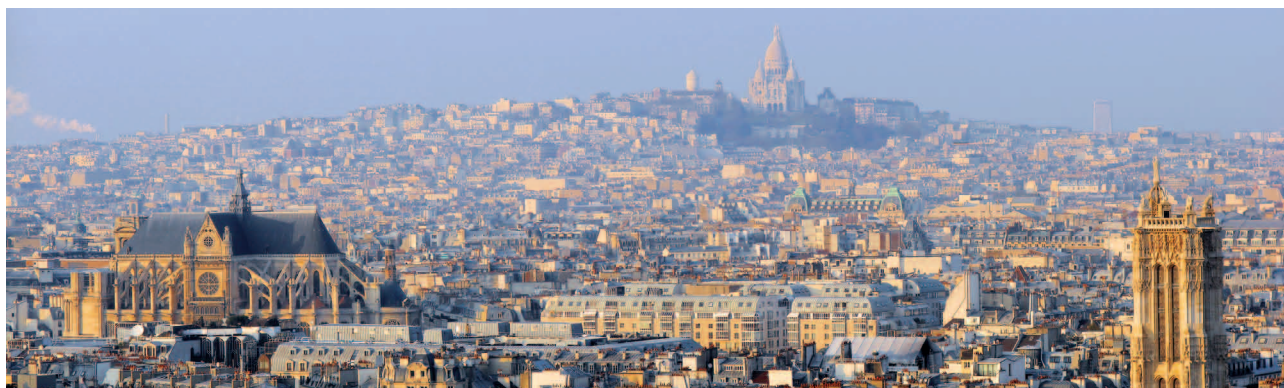
De nombreuses villes et régions se sont lancées récemment dans l'élaboration de

projets d'envergure relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables et ont signé la Convention des maires (www.eumayors.eu), en vertu de laquelle des collectivités locales s'engagent à aller au-delà de la réduction de 20 % fixée par l'UE pour les émissions de CO₂ à l'horizon 2020.

Sur le plan pratique, le problème ne réside pas tant dans la disponibilité des financements que dans le manque de connaissances ou de moyens de mettre en œuvre des projets de grande envergure. ELENA vise à encourager les pouvoirs publics à mener

Un contrat a été signé avec la ville de Paris en 2010 pour soutenir la mise aux normes de 300 écoles dans la capitale française. Les 180 millions d'EUR d'investissements vont être mis en œuvre sur la base de contrats de performance énergétique et conduiront à plus de 30 GWh d'économies d'énergie, ainsi qu'à une réduction annuelle des émissions de CO₂ de 6 500 tonnes.

une réflexion ambitieuse et à mettre au point des projets concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables susceptibles d'être reproduits dans toute l'UE.



Le mécanisme ELENA appuie également un programme portant sur des économies d'énergie dans quelque 300 écoles à Paris.



Ville de Purmerend, Pays-Bas

Un autre projet, signé avec la ville néerlandaise de Purmerend, devrait améliorer de 30 % l'efficacité énergétique du réseau de chauffage urbain. À l'avenir, on produira également de la chaleur en associant géothermie et biomasse. Au total, le projet devrait permettre une réduction des émissions de CO₂ estimée à 100 000 tonnes par an.

Programmes d'investissement admissibles à un financement au titre d'ELENA

Les ressources destinées à ce mécanisme proviennent du programme « Énergie intelligente – Europe II » de la Commission européenne et le total des montants engagés s'établit à ce jour à 49 millions d'EUR. Ces fonds servent à fournir une assistance technique à des collectivités locales et régionales désireuses de mettre en œuvre leurs programmes énergétiques¹.

Les ressources ELENA peuvent être utilisées pour structurer des programmes, des plans d'activité et des audits énergétiques complémentaires, établir des procédures et des dossiers d'appel d'offres et financer des unités de réalisation de projets. La contribution de l'UE peut aller jusqu'à 90 % des coûts admissibles. Les programmes d'investissement peuvent porter sur l'amélioration de l'efficacité énergétique d'immeubles ou de

réseaux d'éclairage public, l'intégration de sources d'énergie renouvelables dans des bâtiments, ou encore la rénovation ou l'installation de réseaux de chauffage urbain à partir de la cogénération de chaleur et d'électricité ou de sources d'énergie renouvelables. Dans le secteur des transports urbains, des programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique, grâce par exemple à la mise en service d'autobus plus sobres en énergie ou au recours accru aux énergies renouvelables au moyen de la construction d'infrastructures adaptées à l'utilisation de véhicules consommant des carburants alternatifs, sont également admissibles.

Le but poursuivi consiste à mettre sur pied des projets d'investissement bancables, susceptibles d'intéresser des bailleurs de fonds extérieurs, notamment des banques locales ou d'autres institutions financières telles que la BEI. Ces projets peuvent également être mis en œuvre par des entreprises de services énergétiques (« ESCO », ou Energy Service Companies), lesquelles sont des

prestataires de services qui garantissent des économies futures sur les factures énergétiques et peuvent financer des projets par un apport initial qui sera récupéré au moyen des économies réalisées.

Le développement des ESCO en Europe facilitera l'application de la directive de l'UE sur les services énergétiques, qui fait obligation aux pouvoirs publics de réaliser des gains d'efficacité énergétique et les encourage à recourir à des instruments financiers applicables en matière d'économies d'énergie, tels que l'investissement par tierce partie et les contrats de performance énergétique. Ainsi que le souligne le Plan pour l'efficacité énergétique de la Commission, les ESCO peuvent aider les pouvoirs publics à moderniser les bâtiments en les regroupant au sein de projets adaptables à des changements d'échelle, dans le cadre de contrats de performance énergétique.

Pour en savoir plus sur ELENA, prière de consulter le site www.eib.org/elena.

¹ Le mécanisme ELENA peut apporter une assistance technique dans les États Membres de l'UE, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande, en Croatie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.